Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20251211-2025_1112B028-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LE GAL, Mme CHARDOLA, Mme DELSAUT M LUCAS, Mme LE RENARD, M LEVOYER, Mme BLANDEL, M ZANUTTO, M COUDE, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, M DEBOIS, Mme BOUSSICAUD, Mme IAFRATE, M LE RUYET

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

Mme BARATIN ayant donné pouvoir à Albane FRANCHE
M LE RUYET ayant donné pouvoir à Marianne POYAC RICHARD

Conseillers	17
Présents	17
Absents	2
Pouvoirs	2

Votants	**15**
Exprimés	**15**
Pour	**10**
Contre	**0**
Abstentions	**5**

Délibération n° D 28-2025

1. Approbation du PLU D 28-2025

Monsieur Philippe MAHIAS, Adjoint au Maire, explique les faits :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-21 ;

Vu la délibération en date du 17/12/2020 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme (PLU), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat au sein du conseil municipal du 12/10/2023 portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02/07/2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 13/11/2024 ;

Vu l'avis de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en date du 05/02/2025 ;

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20251211-2025_1112B028-DE

Vu l'arrêté n°A2025-202 en date du 30/07/2025 soumettant à enquête publique le projet de P.L.U. arrêté et l'avis d'enquête publié ;

Vu les pièces du dossier de PLU soumis à enquête publique ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 07/11/2025 ;

Entendu l'exposé du maire présentant les objectifs poursuivis et les conséquences en termes d'aménagement et d'urbanisme ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Les modifications sont énumérées dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération ;

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

➢ **Après en avoir délibéré à la majorité, avec 10 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal décide :**

- **DECIDE D'APPROUVER** les modifications apportées au projet de PLU arrêté.
- **DECIDE D'APPROUVER** le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de TAUPONT aux jours et heures d'ouverture habituel d'ouverture durant un mois.
- **INDIQUE** que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie de TAUPONT durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **INDIQUE** que la présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé sera transmise en Préfecture du Morbihan au titre du contrôle de légalité, et que le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de TAUPONT aux jours et heures habituels d'ouverture.
- **INDIQUE** que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception en préfecture, accompagnée du dossier de PLU, et après sa publication sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20251211-2025_1112B028-DE

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
M Maxime LUCAS

Le Maire, le 11 décembre 2025
M Jean-Charles SENTIER



